

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 31 janvier 2018

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Madame Joséfa RUIZ-RUBIO, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 31 janvier 2018 à 20 h 30.

Date de la convocation du conseil municipal : 26.01.2018

Présents : Mmes RUIZ-RUBIO, CERDAN, M. RIGAL, Mme VALERIO, MM. RADET, BRUERE, Mme MARCHAND, M. GROUHAN, Mmes TESSIER, LAFON

Excusés : Mme MARTY, MM. AZEMAR, MAIZIA, QUIQUEREL.

Mme MARCHAND lit le compte rendu de la réunion du 18 décembre 2017 ; le registre est signé.

I – BILAN PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de protocole d'accord transactionnel entre la commune de Duravel et la société BOURDARIOS.

La société BOURDARIOS est prête à engager les travaux de réfection du champ photovoltaïques sur la toiture des ateliers municipaux en faisant appel à la société MONTELEC.

Quelques points du protocole proposé ne sont toutefois pas acceptés par la société BOURDARIOS : - le délai de 2 mois maximum imposé pour la levée des éventuelles réserves à la réception,

- la somme indemnitaire complémentaire de 2 500 € par mois échu entre le 1^o octobre 2017 et la date de livraison effective de l'ouvrage,

- la pénalité de 10 % en cas de retard dans le versement des sommes dues.

Après discussion, les membres de l'assemblée sont d'accord à l'unanimité pour ne pas accepter cette proposition en l'état. Le Conseil Municipal souhaite que le montant forfaitaire mensuel soit maintenu jusqu'à la réalisation des travaux et la remise en fonctionnement des panneaux. Le Conseil Municipal demande que soit revu le projet de protocole.

II - VENTE CHEMIN « LA JALINE »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur Olivier LAURENCE, qui souhaite acquérir une partie du chemin rural jouxtant sa propriété au lieu-dit « la Jaline » ; chemin qui n'est pas utilisé depuis de nombreuses années.

Le Conseil Municipal souhaite prendre un délai de réflexion et rendra sa décision ultérieurement.

III - OPERATION 37580EP - HORLOGES ASTRONOMIQUES COMMUNE

Madame le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet d'éclairage public cité en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1) approuve le projet d'éclairage public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot.

2) souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année.

3) s'engage à participer à cette opération, conformément au devis présenté par la FDEL, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 20415.

4) autorise Madame le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

Cette délibération annule et remplace celle prise le 12 avril 2017 n° 2017-019.

IV - RENOVATION DU PARKING PLACE DE LA MAIRIE - COORDINATION DE TRAVAUX AVEC LA FEDERATION D'ENERGIES DU LOT - APPLICATION DE L'ARTICLE 2-II DE LA LOI 85-704

Madame le Maire expose au Conseil que l'aménagement du parking place de la Mairie doit être réalisé par la commune et que, sur ce parking, la Fédération d'Energies du Lot (FDEL) doit mettre en place une borne de recharge des véhicules électriques (IRVE). Conformément à son engagement, la FDEL prend en charge l'aménagement des places de parking strictement nécessaires à l'utilisation des IRVE.

Afin de faciliter la coordination de ces travaux avec ceux de la commune, Madame le Maire propose au Conseil d'appliquer les dispositions de l'article 2-II de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 : lorsque la réalisation d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, il leur est permis de désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération. Dans ce cadre et compte tenu de la faible surface de stationnement dédié aux IRVE, la commune pourrait être maître d'ouvrage de l'ensemble des études d'exécution et des travaux d'aménagement du parking.

Madame le Maire précise que la FDEL a donné, par délibération du 22 juin 2017, un accord de principe sur ces dispositions. La commune peut donc être désignée par la FDEL pour assurer la maîtrise d'ouvrage complète des études et travaux de rénovation du parking place de la Mairie, et le coût relatif aux places réservées aux IRVE serait ensuite intégralement remboursé par la FDEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte que la commune assure la maîtrise d'ouvrage complète des études d'exécution et des travaux d'aménagement du parking place de la Mairie,

- autorise Madame le Maire à signer, avec le Président de la FDEL, dans le cadre des dispositions de l'article 2-II de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, une convention, rédigée après étude définitive ; le coût TTC des prestations réalisées par la commune pour le compte de la FDEL étant intégralement répercuté sur la FDEL.

V - CREATION DE POSTE - ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1° CLASSE

Madame le Maire informe l'assemblée de la possibilité de bénéficier pour Madame Nicole BLANCO, Adjoint technique principal 2° classe, d'un avancement au grade d'Adjoint technique principal 1° classe, dans le cadre du déroulement statutaire de carrière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'Adjoint technique principal 1° classe à temps plein au 1° janvier 2018.

VI - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COOPERATIVE SCOLAIRE

Madame le Maire lit la demande de Mme Caroline RAMOS, Directrice de l'école de Duravel qui sollicite une aide financière pour le voyage scolaire prévu en Provence du 15 au 18 mai 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une aide exceptionnelle de 400 € à la coopérative scolaire.

Cette somme sera prélevée à l'article 6574 du budget communal.

VII - TARIFS DES DIVERSES PRESTATIONS

Madame le Maire propose une mise à jour sur les différents tarifs pratiqués par la mairie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants :

Régie 1: Photocopies couleur

	Public	Association
A4.....	1 €.....	0.10 €
A3.....	1.50 €.....	0.15 €
Photocopies noir et blanc		0.25 € la page
Fax, envoi: Lot.....		2.15 € la page
France.....		2.45 € la page
Etranger		2.75 € la page
Location salle des Asso aux Duravellois.....		60 €
Location salle des Associations pour les personnes domiciliées hors de la Commune		100 €
Chauffage salle des Asso.....		45 €

Location tables, tréteaux, bancs.....5 € le lot de 5

Médiathèque :

Adhésion annuelle individuelle	20 €
Adhésion annuelle « jeune » (12 à 18 ans).....	5 €
Adhésion annuelle remise/sans emploi	5 €

Cimetière : Prix m² concession perpétuelle cimetière.....46 €
Concession trentenaire au columbarium.....700 €

Broyage de Végétaux :

Particulier : 5 € la ½ heure sur rendez-vous à domicile

Professionnel : 25 € l'heure sur rendez-vous sur site

Bois préparé – longueur maximum 2m, diamètre maximum 8 cm, pas de racine, terre et pierre

Enlèvements des déchets végétaux ne pouvant être broyés

- 10 € le ¼ camion
- 15 € le ½ camion
- 30 € le camion

* la personne sollicitant le retrait des végétaux doit aider le personnel communal

* uniquement pour les privés

* végétaux déposés dans un lieu accessible pour le camion

Enlèvements des encombrants

- Electroménager
- Matériel Informatique
- Petits Meubles
- Gratuit si le volume est inférieur à ½ camion
- 15 € pour un ½ camion
- 30 € pour un camion plein

* sont exclus : ciment, plâtre, gravas, terre.

* maximum 1 camion par mois

* uniquement pour les privés

* encombrants pris sur le trottoir.

Balayeuse - Désherbeuse

Uniquement pour les professionnels : 25 € l'heure.

Enlèvements des gravats

- 30 € l'heure par personne
- * uniquement pour les privés.

Cette délibération annule et remplace celle prise du 23 avril 2014 n° 2014-014.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1. COURRIER DE M. LAFON : Madame le Maire lit le courrier de M. LAFON, président de Comité d'Histoire qui demande s'il est possible de nettoyer et couper quelques arbres aux abords des vestiges de l'église Saint Avit pour la préservation du site.

Après discussion, M. RADET est chargé de prévoir ces travaux.

2. TRAVAUX SACRISTIE : Madame le Maire informe l'assemblée que les travaux de la Sacristie ont commencés le 17 janvier 2018.

3. SITE INTERNET : Madame MARCHAND informe les membres du conseil municipal que le site internet de Duravel « www.duravel46.com » est actif. Mesdames MARCHAND et RISGAARD sont chargées du développement du site.

4. PLATANES DU FOIRAIL : Madame CERDAN informe l'assemblée que les travaux de taille des platanes place du foirail seront effectués par les personnel communal. Un arrêté d'interdiction de stationnement place du foirail sera pris par Madame le Maire.

5. COLLECTE DECHETS : Madame MARCHAND propose qu'une zone de collecte pour ampoules, cartouche d'encre, piles...soit affectée dans les locaux de l'agence postale. Après discussion, le Conseil Municipal approuve cette idée et l'information sera transmise à la population dès que cette collecte sera mise en place.

6. INFO LYME-ATHLON : Madame VALERIO présente le programme de la manifestation des 5 et 6 mai 2018.

7. DON : Madame CERDAN remercie Madame et Monsieur MOULINIER qui ont donné, au profit de l'école, un lave-linge et un sèche-linge.

8. REUNION BUDGET : Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de se réunir le lundi 19 février 2018 à 20h30 pour la préparation du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

